

**Conseil de quartier  
SAINT THOMAS D'AQUIN  
26 novembre 2018**

*Présidé par Monsieur Olivier LE QUERE*

**Ouverture de la séance à 18h32 par Olivier LE QUERE, adjoint au Maire en charge de la Sécurité et de l'Animation Locale. Laurence Amand, conseillère d'arrondissement déléguée au sport et aux équipements sportifs, référent pour le quartier Saint Thomas d'Aquin, est excusée.**

**1. Réunion avec les commerçants du quartier Saint Thomas d'Aquin**

Elle se tiendra le **mardi 4 décembre à 19h30** dans la salle des fêtes de la Mairie du 7<sup>ème</sup> et sera présidée par Josiane GAUDE, adjointe au Maire en charge des Commerces.

Cette réunion vise à faire un point général sur la situation des commerçants du quartier Saint Thomas d'Aquin. Le Commissaire central adjoint du 7<sup>ème</sup>, Monsieur Philippe BARRALON sera présent, afin de rappeler les mesures de sécurité à adopter, notamment en cette période de fêtes de fin d'année.

Les commerçants du quartier Saint Thomas d'Aquin recevront un mail d'invitation, ou sa version papier, dans les prochains jours.

**Une commerçante du Beau Passage demande s'il est possible que les agents de la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Prévention (DPSP) soient plus souples sur la verbalisation des stationnements gênants en période de fêtes, lorsqu'ils ne gênent pas la circulation.**

**Elle propose également de demander à Monsieur Laurent DUMAS, Président du groupe Emerige, d'octroyer plus de places de stationnement dans le parking du Beau Passage, notamment en période de fêtes.**

⇒ Josiane GAUDE va transmettre les demandes à la DPSP et à Laurent DUMAS.

⇒ Olivier LE QUERE ajoute que les particuliers sont autorisés de stationner sur les places de livraison en pointillés pour une durée maximum de 30 minutes, à condition de mettre un disque.

**Une habitante demande s'il y aura des illuminations dans les rues de Grenelle et du Bac.**

La rue du Bac et la rue de Verneuil sont illuminées.

⇒ Josiane GAUDE ajoute que les illuminations de Noël de Beau Passage seront inaugurées le samedi 1<sup>er</sup> décembre à 16h30. Lors de l'après-midi, il y a aura une distribution de chocolats et vins chauds, et de nombreuses animations.

## **2. Point sur les nouvelles règles concernant les trottinettes**

Olivier LE QUERE rappelle que cette problématique concerne tout Paris et que ces nouveaux modes de déplacement connaissent un développement important, avec 100 000 trottinettes électriques vendues en 2017.

Il ajoute que les trottinettes électriques posent deux problèmes principaux. Le premier concerne la circulation sur les trottoirs qui est très dangereux car une trottinette électrique peut rouler jusqu'à 25km/heure soit une vitesse 5 à 6 fois supérieure à celle des piétons.

Le deuxième problème relatif au développement des trottinettes électriques est celui du stationnement sur les trottoirs, qui peut se faire partout avec le *free floating*.

Lors du dernier Conseil de Paris du 14,15, 16 et 19 novembre, l'exécutif parisien a fait adopter un vœu reprenant partiellement une proposition du Groupe des Républicains : les trottinettes électriques pourront circuler sur les pistes cyclables et celles circulant sur le trottoir et présentant un danger pour les piétons pourront être verbalisées.

Pour information : le Groupe des Républicains a présenté un vœu demandant l'interdiction formelle des trottinettes électriques sur le trottoir.

⇒ Philippine HUBIN, adjointe au Maire en charge des familles et du handicap, ajoute que le stationnement des trottinettes électriques pose un réel problème pour les malvoyants et les personnes à mobilité réduite. Elle appelle les habitants à sensibiliser dans leur entourage, les usagers de ces engins, notamment les enfants et les adolescents, afin qu'ils se stationnent le long des murs et non au milieu des trottoirs ou sur les passages piétons.

**Un habitant demande si les entreprises proposant ce service de trottinettes électriques en libre accès payent une redevance d'occupation du domaine public.**

A l'heure actuelle, ces entreprises ne payent aucune redevance.

**Un habitant signale que les verbalisations sont très rares pour les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes et de scooters électriques ne respectant les règles.**

⇒ Josiane GAUDE précise que la Mairie de Paris déploie actuellement des caméras de vidéosurveillance pour faciliter les verbalisations.

**Un habitant demande s'il y a des actions de sensibilisation et prévention relatives au respect des règles de circulation et au civisme, notamment pour les enfants.**

Une action de sensibilisation a été effectuée en 2016 à l'occasion du Conseil Municipal des enfants.

**Une habitante propose que les utilisateurs des vélos, trottinettes, scooters ou gyropodes électriques signent la charte du civisme sur la route avant toute utilisation. Elle propose que cela soit très visible et concis : ne pas rouler sur les trottoirs, ne pas dépasser par la droite, respecter les feux de signalisation.**

⇒ Phillipine HUBIN précise que cette mesure est déjà en application dans les conditions générales d'utilisation.

**Une commerçante signale que les trottinettes électriques posent problème dans le centre commercial Beau Passage.**

⇒ Josiane GAUDE indique que la Mairie va étudier avec les équipes de Beau Passage, les moyens disponibles pour mettre fin à ce problème.

**Une habitante signale le manque d'emplacements pour garer les vélos.**

**Un habitant ajoute que le problème de stationnement des vélos vient également du fait que les copropriétés n'autorisent plus la présence de deux roues dans les cours, ce qui a pour conséquence leur présence importante sur la voie publique.**

**Un habitant propose l'organisation d'un débat sur ces nouvelles modalités à la Mairie du 7<sup>ème</sup>.**

⇒ La demande va être transmise à Madame le Maire.

### **3. Point sur le tournage du film J'accuse**

Le tournage du film J'accuse de Roman POLANSKI, s'est déroulé du 24 au 26 novembre dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, notamment dans la rue de Lille pour le quartier Saint Thomas d'Aquin.

Madame le Maire a obtenu de la production que le stationnement dans le parking privé Indigo Invalides situé au 23 rue de Constantine, soit remboursé aux riverains concernés par la neutralisation de stationnement, sur présentation d'un justificatif de domicile et du ticket de stationnement original.

↳ **Les habitants du quartier Saint Thomas d'Aquin présents au conseil de quartier déclarent ne pas avoir été perturbés par ce tournage.**

### **4. Questions diverses**

**Un habitant signale les problèmes liés aux travaux dans les rues de Lille, du Bac et des Saints Pères : les interventions des différents opérateurs (Orange, EDF) n'ont pas été coordonnées entre elles. La rue de Lille a été bloquée pendant 3 semaines sans qu'aucune information ne soit communiquée aux riverains.**

⇒ Josiane GAUDE indique que la Mairie n'a elle non plus pas été prévenue de la tenue de ces travaux. Suite à la découverte de ces travaux, Josiane GAUDE a contacté les

entreprises concernées qui ont admis leur erreur de ne pas avoir prévenu la Mairie et les habitants. Les opérateurs qui travaillent dans le 7<sup>ème</sup> seront convoqués à la Mairie pour un rappel des règles.

**Une habitante signale qu'actuellement il n'y a aucun affichage dans la rue du Bac à l'angle de la rue de Grenelle concernant les travaux en cours, bloquant le passage du bus 60.**

⇒ Josiane GAUDE indique avoir contacté la RATP afin d'avoir des informations concernant les travaux mais qu'ils n'ont pas été en mesure d'apporter plus de précisions.

**Un habitant déplore le manque d'information aux riverains. Il évoque la réunion des chefs d'État à l'occasion du 11 novembre au musée d'Orsay. Il indique que la Mairie du 7<sup>ème</sup> avait prévenu deux jours avant l'événement du périmètre de sécurité requis, entraînant la fermeture de certaines rues, mais que le jour même le périmètre s'est avéré plus important.**

⇒ Olivier LE QUERE précise que l'information a été publiée sur le site de la Mairie dès que Madame le Maire a eu l'information de la Préfecture de Police, c'est-à-dire 48 heures avant. Malheureusement, la Préfecture de Police a décidé ensuite d'étendre le périmètre de sécurité sans en avertir la Mairie.

**Une habitante demande des informations sur la sécurité des usagers à l'angle de la rue de Grenelle et du Boulevard Raspail car les automobilistes qui descendent du Boulevard Raspail et qui prennent la rue de Grenelle coupent la route à ceux qui remontent sur Denfert- Rochereau, ce qui est dangereux.**

Madame le Maire a fait couper un arbre pour éviter les accidents.

**Une habitante demande s'il y a toujours des rats au Champ de Mars.**

A la demande de Madame le Maire, les services en charge de la dératisation dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ont renforcé le dispositif de dératisation sur le Champ de Mars. Les pièges à trappes sont désormais au nombre de 8 sur le site et les 130 pièges à appâts ont été rechargés en raticide ou remplacés en cas de dégradation.

Les équipes interviennent en moyenne tous les 15 jours : la situation s'est améliorée.

**Une habitante demande des précisions sur le courrier envoyé au syndic de copropriété du 6 rue de Babylone concernant le déplacement des antennes d'Orange sur les toits du Bon Marché. Elle part fait de l'inquiétude des riverains et des parents d'élèves de l'école Chomel à proximité, concernant les champs électromagnétiques émis notamment.**

⇒ René-François BERNARD, adjoint en charge de l'Environnement et de l'Urbanisme, explique qu'un courrier a été envoyé aux Présidents des Conseils syndicaux et aux syndics des immeubles dans un secteur de 200m autour du Bon Marché. L'envoi de ce courrier fait suite à l'implantation non réglementaire de trois antennes d'opérateurs

mobiles sur le toit du Bon Marché : Orange, Free et SFR. Il explique que le Bon Marché a demandé le déplacement de ces antennes auparavant sur le toit de la Grande Épicerie aux opérateurs qui l'ont effectué sans avoir demandé au préalable les autorisations nécessaires à l'agence d'écologie urbaine et à la Direction de l'Urbanisme. Il explique donc que les antennes ont été déplacées illégalement.

- ⇒ Madame le Maire qui est en faveur du retrait des ces antennes, a émis un avis défavorable aux 2 dossiers de régularisation qui viennent d'être déposés par les opérateurs Orange et Free à l'Agence d'Écologie Urbaine. Elle a également saisi Emmanuel Grégoire, premier adjoint de la Maire de Paris afin d'engager des poursuites contre les opérateurs.
- ⇒ A l'heure actuelle et en attente de l'instruction des dossiers, les antennes sont installées à titre provisoire. La commission de consultation de la téléphonie mobile (CCTM) qui se réunira **le 5 décembre 2018** permettra de décider du sort de ces antennes et de rappeler à l'ordre les opérateurs.

**Une habitante demande le ramassage des feuilles mortes sur le Boulevard Saint Germain, qui présentent un danger notamment en temps de pluie.**

- ⇒ Un renforcement du passage des agents sera demandé à la Direction de la Propreté et de l'Eau. Pour information, c'est aux commerçants et aux copropriétaires de nettoyer devant leur porte.

**Une habitante demande à la Mairie du 7<sup>ème</sup> de porter un vœu au Conseil de Paris pour la dotation des écoles élémentaires du 7<sup>ème</sup> en tableaux numériques.**

- ⇒ La demande va être transmise à Madame le Maire.

**Une habitante propose de doter les balayeurs d'aspirateurs afin qu'ils puissent nettoyer les trottoirs où se trouvent des parkings à vélos car inaccessibles, ces zones ne sont pas nettoyées et sont donc sales.**

- ⇒ La demande va être transmise à la DPSP.

**Olivier LE QUERE lève la séance à 19h50.**